

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° 2025-V- 004

Convention-cadre de mise à disposition de moyens du Département de la Savoie au profit de l'Etablissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère)

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à quatorze heures, le Comité syndical, convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick CRESSSENS, Présidente de l'EPTB Isère (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Isère).

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / suppléé par le délégué suppléant
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Didier FAVRE	
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie	François RIEU	Présent en visioconférence
Syndicat du Pays de Maurienne	Jacques ARNOUX	Présent en visioconférence
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly	Umberto DIMASTROMATTEO	Présent en visioconférence
Conseil Départemental de la Savoie	Annick CRESSSENS	Présente
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Gilles STRAPPAZZON	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura SIEFERT	Présente en visioconférence
Conseil Départemental de l'Isère	Christophe REVIL	Présent
Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Nathalie NIESON	Excusée, pouvoir donné à M. BOUVIER
ARCHE Agglo	Jean-Paul VALLES	Excusée, pouvoir donné à M. BOUVIER
Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse	Jean-Marie LABLANQUI	
Conseil Départemental de la Drôme	David BOUVIER	Présent en visioconférence
Communauté de Communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	
Syndicat Mixte CLEDA	Laurent DAUMARK	Présent en visioconférence
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	Eric PEYTHIEU	

Autres personnes présentes :

Nicolas PERRIN (Grenoble Alpes Métropole), Séverine DECROO en visioconférence (Syndicat Pays de Maurienne), Thibaud BOISSY en visioconférence (Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie), Nathalie LESAFFRE en visioconférence (Département de la Drôme).

EPTB Isère : Jean-Charles Français, Zoé Reverdy, Bertrand Munier, Sylvain Gonin, Leïla Franitch.

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Afin de rationaliser les moyens dédiés à l'EPTB Isère, les membres de l'EPTB Isère ont exprimé la volonté, lors de la phase de création, que ce dernier puisse s'appuyer sur des moyens mis à disposition par certains d'entre eux via un conventionnement. L'article L5721-9 du code général des collectivités stipule que « les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition du syndicat mixte pour l'exercice de ses compétences ».

Deux conventions de mise à disposition de moyens ont été signées en 2025 respectivement avec le Département de l'Isère pour la mise à disposition du directeur Jean-Charles Français et avec le SYMBHI pour bénéficier de moyens administratifs, comptables, informatiques et logistiques. Ces conventions fixent les modalités de ces mises à disposition et les conditions de remboursement par l'EPTB Isère.

Il reste à établir une convention avec le Département de la Savoie pour bénéficier des moyens humains suivants :

- un ingénieur à hauteur de 50% d'un ETP, qui assurera des missions de chef de mission grand cycle de l'eau.

Cette convention prévoit également la mise à disposition des moyens matériels directement rattachés à cet agent (locaux : bureau et accès au pool de véhicules).

Le montant du remboursement au bénéfice du Département de la Savoie sera établi par avenant à la convention correspondante.

La présente convention est établie pour une durée d'environ trois ans (échéance au 31/12/2027) ; elle sera renouvelable pour une nouvelle période de trois ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'approuver et d'autoriser la signature de la convention-cadre de mise à disposition de moyens du Département de la Savoie au profit de l'Etablissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère), ci annexée.**

Fait à Grenoble, le 18 décembre 2025.

Extrait certifié conforme,
La Présidente



Annick CRESSENS